

REUNION DU 23 FEVRIER 2017

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les diagnostics concernant l'accessibilité les bâtiments publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir comme travaux pour 2017 :

- La mise en accessibilité de l'école (mise à niveau des cours, mise en accessibilité des entrées, des toilettes et de la garderie) pour un montant hors taxes estimé à 44463.55€
- Mise en accessibilité des toilettes de la cantine scolaire pour un montant hors taxes estimé à 9948.53€
- Mise en accessibilité des toilettes de la salle des fêtes pour un montant hors taxes estimé à 8249.49€
- Mise en accessibilité des toilettes des toilettes publiques place de l'église pour un montant hors taxes estimé à 262.88€
- Mise en accessibilité de la salle associations (Semailles au Vent) pour un montant hors taxes estimé à 2624.74€.

Pour l'ensemble de ces travaux dont le coût HT estimé s'élève à 65589.19€, le Conseil Municipal sollicite :

- Une subvention du Conseil Départemental (ACTIV 3) d'un montant de 22900€
- Une subvention DETR égale à 30% du montant des travaux HT soit 19677€.

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU BOURG

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les problèmes de sécurité liés à la vitesse excessive des véhicules dans le bourg.

Il présente une proposition de la DAEE pour des aménagements destinés à réduire la vitesse et un devis pour la fourniture de 10 « coussins berlinois » avec les panneaux réglementaires pour un montant de 9424.24€HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de retenir comme travaux pour 2017 :

- La fourniture de 10 « coussins berlinois » avec les panneaux réglementaires pour un montant de 9424.24€HT.

Et sollicite

- Une subvention DETR égale à 30% du montant des travaux HT soit 2827€.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016– BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme JEAMET, trésorière municipale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2016 du budget principal, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. (9 voix pour)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine CHEVAIS, Adjointe vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	48 6726.75
	Réalisé :	30 5086.05
	Reste à réaliser :	8 7964.00
Recettes	Prévu :	48 6726.75
	Réalisé :	28 3326.20
	Reste à réaliser :	5 4080.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	73 1738.10
	Réalisé :	50 1816.04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	73 1738.10
	Réalisé :	72 5655.77
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 2 1759.85
Fonctionnement :	22 3839.73
Résultat global :	20 2079.88

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 – BUDGET PRINCIPAL

L'assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 le conseil municipal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître:

- un excédent de fonctionnement de	95 719.49
- un excédent reporté de :	128 120.24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	223 839.73
- un déficit d'investissement de :	21 759.85
- un déficit des restes à réaliser de :	33 884.00
Soit un besoin de financement de :	55 643.85

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	223 839.73
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	55 643.85
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	168 195.88
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	21 759.85

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016- HOTEL RESTAURANT

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme JEAMET, trésorière municipale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2016 du budget Hôtel Restaurant, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. (9 voix pour)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016- HOTEL-RESTAURANT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Claudine CHEVAIS, Adjointe, vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	24 832.92
	Réalisé :	7 419.64
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévu :	24 832.92
	Réalisé :	23 938.92
	Reste à réaliser :	0
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	13 666.14
	Réalisé :	10 106.22
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	13 666.14
	Réalisé :	13 519.71
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		16 519.28
Fonctionnement :		3 413.49
Résultat global :		19 932.77

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - HOTEL RESTAURANT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	236.41
- un excédent reporté de :	3 177.08
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 413.49
- un excédent d'investissement de :	16 519.28
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	16 519.28

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	3 413.49
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 413.49
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	16 519.28

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 - MAISON MEDICALE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme JEAMET, trésorière municipale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2016 du budget Maison Médicale, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. (9 voix pour)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévus :	10 655.56
	Réalisé :	4 411.64
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	10 655.56
	Réalisé :	2 155.56
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	14 824.31
	Réalisé :	4 957.24
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévus :	14 824.31
	Réalisé :	15 021.57
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-2 256.08
Fonctionnement :	10 067.33
Résultat global :	7 811.25

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - MAISON MÉDICALE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	3 355.92
- un excédent reporté de :	6 711.41
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 067.33
- un déficit d'investissement de :	2 256.08
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	2 256.08

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	10 067.33
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	2 256.08
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	7 811.25
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	2 256.08

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016- CHAUFFERIE COLLECTIVE

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme JEAMET, trésorière municipale à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2016 du budget Hôtel Restaurant, après en avoir examiné les opérations qui y sont rattachées et les résultats de l'exercice. (9 voix pour)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – CHAUFFERIE COLLECTIVE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	Prévus :		49 944.62
	Réalisé :		21 655.05
	Reste à réaliser :		0.00
Recettes	Prévus :		49 944.62
	Réalisé :		36 394.62
	Reste à réaliser :		0,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévus :		93 059.21
	Réalisé :		68 127.53
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévus :		93 059.21
	Réalisé :		93 324.91
	Reste à réaliser :		0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement :			14 739.57
Fonctionnement :			25 197.38
Résultat global :			39 936.95

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - CHAUFFERIE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	2 881.10
- un excédent reporté de :	22 316.28
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	25 197.38
- un excédent d'investissement de :	14 739.57
- un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un excédent de financement de :	14 739.57

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT	25 197.38
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	25 197.38

RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le secrétaire de mairie sera absent pour maladie du 8 mars au 25 mars et qu'il y a lieu de recruter un ou une remplaçante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le maire à recruter par l'intermédiaire du service de remplacement du centre de gestion, un ou une remplaçante du 28 février au 25 mars.

Les horaires seront les suivants : du lundi au vendredi de 8h à 12h15 et le samedi de 9h à 11h3